

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lille, le 24 mars 2024

PIRATAGE DES ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE L'ACADEMIE DE LILLE

Mise en place de mesures de sécurité renforcées

Les espaces numériques de travail (ENT) d'une quinzaine d'établissements de l'académie de Lille ont été piratés dans la nuit de vendredi à samedi.

Les établissements concernés ont sollicité leur référent police ou gendarmerie et ont déposé plainte, comme le prévoit la procédure. Le rectorat de l'académie de Lille a également déposé plainte.

Depuis samedi, la fonction messagerie de l'ENT a été désactivée afin de limiter la transmission des messages de menaces, et le restera jusqu'à nouvel ordre.

Demain, lundi 25 mars 2024, les établissements seront ouverts et accueilleront les élèves dans des conditions de sécurité renforcées

En lien avec les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais et les services de sécurité, le rectorat de Lille et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Nord et du Pas-de-Calais ont mis en place un protocole de sécurisation.

Ainsi, les équipes mobiles de sécurité de l'Éducation nationale seront présentes dans les établissements concernés et des cellules d'écoute y seront mises en place. Les services de police et la gendarmerie nationale seront également mobilisés aux abords des établissements.

Contact presse

Rectorat d'académie de Lille – 03 20 15 60 77 - ce.communication@ac-lille.fr
Préfecture du Nord – 03 20 30 52 50 – pref-communication@nord.gouv.fr
Préfecture du Pas-de-Calais - 03 21 21 20 05 - pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr